Mis en ligne le : 20104126
Sur www.plouedern.fr

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 029-212901813-20260414-D2026_04_14_01-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 14 avril 2026

Délibération N° : 2026/04/14/01

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le deux avril, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 23 / Présents : 16 - Votants : 20.
Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 20 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, QUÉDEC, NOWAK, LE CHENADEC, MAREC-PRIGENT, PÉDEL, TOURBOT, CORRE, RIOU, PÉRON, GARAULT, BERTHOU, VIGOUROUX, CUEFF, BLONS, JACOPIN.

Absents et excusés : Mmes CALLAC (pouvoir à Mme NOWAK), CASU (pouvoir à M. GOALEC), DIRUIT, et MM GUILLOTIN (pouvoir à Mme TOURBOT), SANQUER (pouvoir à M. CUEFF), BERNARD, GOARIN.

Secrétaire de séance : M. Christine CORRE.
Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement intérieur du Conseil Municipal de Plouédern,

M. Bernard GOALEC, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal du précédent conseil municipal qui a été transmis avec leur convocation au conseil municipal de ce jour.

Tous les membres du Conseil Municipal ont pu prendre connaissance du document et sont invités à faire part de leurs remarques ou observations avant son adoption.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026.

La Secrétaire,
Christine CORRE

Le Maire,
Bernard GOALEC

MAIRIE DE PLOUEDERN
29800